



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE



**AMRF**  
ASSOCIATION DES MAIRES  
RURAUX DE FRANCE



# Énergies renouvelables : ces maires qui ont ouvert la voie

## DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2023

## SOMMAIRE

[Développement des énergies renouvelables dans les territoires : les maires aux commandes !](#) \_\_\_\_\_ 3

[Ils ont ouvert la voie : portraits de maires pionniers](#) \_\_\_\_\_ 5

[« Énergies renouvelables : les clés pour vous lancer » : un webinaire du CLER-Réseau pour la transition énergétique, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France JEUDI 19 OCTOBRE 2023](#) \_\_\_\_\_ 16

### Contacts presse :

- CLER - Réseau pour la transition énergétique :  
Alice Dekker, attachée de presse – [alice@alicedekker-rp.fr](mailto:alice@alicedekker-rp.fr) – 06 16 58 21 60 – asso@CLER
- Associations des maires ruraux de France :  
Cédric Szabo, directeur – [cedric.szabo@amrf.fr](mailto:cedric.szabo@amrf.fr) – [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr) – 06 85 76 94 90 – @maires\_rur

### En savoir plus :

[Le CLER-Réseau pour la transition énergétique](#) est une association qui regroupe près de 300 structures (associations, entreprises, collectivités) engagées dans la mise en œuvre d'une transition énergétique ambitieuse partout en France.

[L'Association des maires ruraux de France](#) (AMRF) fédère près de 10 000 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Elle porte la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques.

## DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES TERRITOIRES : LES MAIRES AUX COMMANDES !

Depuis une dizaine d'années, les lois successives ont renforcé le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques sur l'énergie et le climat. Aujourd'hui, une nouvelle loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables intègre une planification territoriale des énergies renouvelables mettant au centre du jeu les élus locaux. Dans un contexte de crise énergétique et de hausse des prix de l'énergie, cette loi conforte le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux dans l'aménagement équilibré du territoire et la production verte et locale, en soulignant leur rôle clé en tant que tiers de confiance et facilitateurs sur le territoire.

**À travers la définition des zones d'accélération, en concertation avec l'intercommunalité et les administrés, les élus locaux ont la possibilité d'accompagner le déploiement de toutes les énergies renouvelables** (solaire, éolien, bois énergie, géothermie, méthanisation), un nouveau levier pour construire le futur énergétique du territoire.

Lancé le 5 juin dernier par le ministère de la Transition énergétique, un **portail cartographique** met en images les potentiels solaire, éolien, géothermique et de biogaz du territoire métropolitain et les superpose, par exemple, aux diverses zones de protection environnementale (biotopes, réserves naturelles, zones Natura 2000, etc.). Il recense également toutes les installations de production en service ou en développement et doit constituer un outil pour identifier les « futures zones d'accélération », ou « zones propices », nécessaires aux collectivités pour définir, en concertation avec les habitants, les zones d'accueil de nouveaux projets d'énergies renouvelables.

Depuis le 1er juillet et jusqu'à la fin de l'année 2023, les élus locaux sont donc invités à proposer leurs zones d'accélération. Mais malgré les engagements pris par certains à l'occasion des élections municipales et malgré les attentes de leurs administrés, **à mi-mandat, nombre d'entre eux sont, pour diverses raisons, encore hésitants à développer des projets sur leurs territoires.**

D'autres toutefois n'ont pas attendu la récente évolution législative, l'introduction des zones d'accélération, ni d'être mis en première ligne pour agir. Conscients des enjeux de la transition énergétique, ils ont déjà convaincu leurs équipes municipales ou intercommunales et leurs habitants, imaginé des solutions, co-construit des projets et surmonté les difficultés. Aujourd'hui, ces maires pionniers peuvent se féliciter des bénéfices de leur audace.

Ils ont ouvert la voie et donné la marche à suivre. **Quelle que soit la taille de leur commune, leurs expériences, présentées dans ce document, prouvent que la volonté politique rend tout possible !**

Et parce que les élus locaux sont plus que jamais les acteurs clés de la planification du déploiement des énergies renouvelables, parce qu'ils font face à des enjeux de taille, interrogeant les questions d'aménagement de territoire, d'acceptabilité sociale, etc..., **le CLER-Réseau pour la transition énergétique, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF), se mobilise à leurs côtés.** Après le Grand Atelier des maires ruraux lancé au printemps dernier, ils organisent un premier **webinaire le 19 octobre pour accompagner les élus locaux qui souhaitent se lancer dans l'aventure des énergies renouvelables**, porte d'entrée d'un nouveau parcours d'initiation lancé dès début 2024.

## Transition énergétique des territoires : où en sont les maires à mi-mandat ?

Selon une étude menée par le Réseau Action Climat, Alternatiba et le Collectif pour une Transition Citoyenne, et qui portait sur le bilan de l'action de plus de 100 communes et intercommunalités à mi-mandat, les trois-quarts des communes évaluées avaient un plan de sobriété pour réduire leur consommation énergétique, passant principalement par les changements d'éclairage, de chauffage, des formations sur les pratiques...

Cette réduction s'accompagne de la volonté de mieux consommer. En moyenne, 53% de l'énergie utilisée par les collectivités est issue du renouvelable, avec des écarts significatifs allant de 8 à 100%.

En matière de soutien aux énergies renouvelables locales, les élus semblent peu à peu s'emparer du rôle d'animateur, de facilitateur et de bailleur : 40% des collectivités ont ainsi des objectifs et une feuille de route claire pour soutenir leur développement, mais seulement 14% ont une trajectoire compatible avec l'objectif territoire à énergie positive 2050.

Enfin, les collectivités sont globalement très en retard sur la rénovation énergétique des logements et bâtiments tertiaires. 85% ont ainsi rénové moins de 1% des logements anciens de leur territoire, ce qui ne leur permet pas de réduire leur consommation énergétique. Au-delà des soutiens financiers ou techniques, les collectivités doivent mieux s'impliquer dans la coordination des différents acteurs, locaux comme nationaux, afin de développer une véritable vision et politique systémique de la transition énergétique locale.

## ILS ONT OUVERT LA VOIE : PORTRAITS DE MAIRES PIONNIERS

### Michel Maya, Maire de Tramayes (Saône-et-Loire, 71)

« *La territorialisation des énergies renouvelables est un enjeu vital* »



La Saône-et-Loire ne produit que 6 % de l'électricité qu'elle consomme. Mais parmi les communes du département, Tramayes, un millier d'habitants, fait figure de pionnière avec de nombreuses initiatives. Elle est d'ailleurs membre fondatrice (2011) du Réseau national des territoires à énergie positive (TEPOS). Michel Maya, son maire depuis 1995, en est convaincu : « *La territorialisation des énergies renouvelables est un enjeu vital.* »

Tramayes a misé sur un réseau de chaleur pour alimenter en chauffage l'Ehpad, la salle des fêtes, la mairie et l'école maternelle. Une chaudière bois a remplacé celles au fioul.

« *Nous l'avons surdimensionnée volontairement afin de pouvoir l'étendre dans un second temps à d'autres bâtiments publics ainsi qu'à des particuliers. Grâce à ce réseau de chaleur, nous sommes énergétiquement indépendants au niveau de nos bâtiments publics et donc à l'abri des aléas géopolitiques. Nous nous procurons notre combustible auprès d'une scierie située à 4 kilomètres de la commune et nous nous inscrivons ainsi dans une démarche vertueuse. Nous produisons 2 GWh par an d'énergie alors que la municipalité ne consomme que 0,7 GWh. Nous pouvons donc considérer que nous sommes aujourd'hui une municipalité à énergie positive.* »

La municipalité mise également sur le solaire afin de produire de l'électricité. Elle installe des panneaux solaires photovoltaïques à chaque fois qu'elle rénove un bâtiment. Mais elle ne s'arrête pas là. Après deux ans de concertation et de sensibilisation de la population, le conseil municipal a décidé, en novembre 2008, d'éteindre l'éclairage public à partir de deux heures du matin.

« *Nous sommes l'une des premières communes de la Saône-et-Loire à avoir opté pour l'extinction de l'éclairage public. Ce qui a réduit l'impact des pollutions lumineuses et amélioré le confort nocturne des habitants. Nous avons aussi affiné la gestion électrique de notre réseau de chaleur. Ainsi nous avons divisé par trois notre consommation d'électricité : elle est passée de 400 MWh en 2007 à 117 MWh, en 2017.* »

Expliquer, convaincre, est pour Michel Maya la clé de la réussite. Pour faire adhérer tous les acteurs, il est essentiel de sensibiliser aux enjeux, d'ouvrir les débats publics, de faire de la pédagogie en organisant des réunions avec des experts par exemple, et d'informer au fil de l'eau. Parmi les difficultés à dépasser pour engager concrètement son territoire sur la voie de la transition énergétique, il évoque également un manque en matière d'ingénierie.

*« Les petites communes n'ont pas les compétences pour monter les dossiers et interpréter les données techniques complexes. C'est un incontestable frein au développement des initiatives. De nombreux projets ne voient pas le jour pour cette raison. Les syndicats d'énergie sont prêts à apporter leur concours mais ils sont en général débordés, ce qui retarde la mise en œuvre des projets. C'est dommage. »*

Michel Maya appelle enfin à réfléchir autrement, penser investissement et bénéfice plutôt que dette. Il s'agit de se projeter sur le long terme et sortir de la peur d'emprunter.

*« À Tramayes, nous avons trois installations photovoltaïques. Nous avons fait un emprunt sur vingt ans mais les annuités sont compensées par la vente d'énergie à EDF. Dès la deuxième année, l'excédent de la production d'énergie a été réinjecté dans le budget de la commune. La rénovation de l'ancienne gendarmerie a également nécessité un emprunt. Nous avons créé dix logements dont les loyers annuels sont supérieurs à l'annuité à rembourser. »*

Prochain objectif : passer d'une municipalité à énergie positive à un territoire à énergie positive, entraînant les habitants dans la dynamique. Pour y arriver, la commune compte sur le programme Petites Villes de demain.

## Jacques Pallas, Maire de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre, 36)

**« Les énergies renouvelables créent des richesses pour les territoires, il faut donc accélérer ! »**



**P**etit village de l'Indre, Saint-Georges-sur-Arnon compte à peine 600 habitants et pourtant il a été l'un des premiers à se doter d'un parc éolien.

En janvier 2005, intéressé par son grand plateau céréalier, le porteur de projet Nordex prend contact avec son maire Jacques Pallas. Lui-même est conscient de l'impact du réchauffement climatique, convaincu de l'urgence de réduire les énergies fossiles et de développer les énergies renouvelables. Après la visite d'un parc d'éoliennes à Noirmoutier, le conseil municipal adhère à son tour sans réserve au projet proposé, puis décide d'impliquer la population.

*« Le projet s'est développé avec nos administrés. Il n'était pas question de faire sans eux. Ils ont été informés, écoutés. À l'époque l'éolien était encore peu répandu en France. Il a fallu expliquer. Nordex venait animer des réunions tous les trois mois. C'est une des clés. »*

Le coût total de 12,5 millions d'euros est financé par des emprunts à hauteur de 80%. Les collectivités ont apporté 1,6 million d'euros. En production depuis octobre 2009, le parc éolien des Tilleuls est la propriété de la Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables 36 (SEMER). L'enjeu est de réinvestir les bénéfices d'exploitation dans des projets de développement du territoire.

*« Les collectivités ont elles-mêmes la possibilité d'investir et le retour sur investissement est rentable pour le territoire. Enfin un investissement public qui rapporte ! Nous avons pu baisser les impôts locaux de 16%. Le parc a aussi permis de créer douze emplois permanents et non délocalisables dédiés à sa maintenance. »*

Le parc éolien des Tilleuls produit aujourd'hui l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 20 000 personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire) et il est prévu d'y adjoindre 9 éoliennes supplémentaires.

*« Les énergies renouvelables sont matures, fonctionnent, rapportent, créent des richesses pour les territoires, il faut donc accélérer ! Le nouveau rôle des maires dans leur développement constitue un vrai changement de dimension. C'est une responsabilité nouvelle, non seulement nécessaire pour le climat mais très intéressante. D'ailleurs un maire qui ne serait pas prêt à mettre en œuvre de tels projets devrait avoir l'honnêteté de ne pas se présenter ! ».*

Jacques Pallas voit dans l'hydrogène le prochain défi énergétique et souhaite continuer à expérimenter.

*« Les innovations viendront de la ruralité ! ».*

## Geneviève Gasq-Barès, Maire de Condom-d'Aubrac (Aveyron, 12)

**« L'affouage particulier permet de chauffer la totalité des maisons sans faire appel à un autre moyen de chauffage. »**



Commune d'un peu plus de 300 habitants située dans l'Aveyron, Condom-d'Aubrac a relancé la pratique de l'affouage particulier. Le territoire compte en effet 4 600 hectares de forêts dont 800 appartiennent à la commune. Conduite par Geneviève Gasq-Barès, maire depuis cinq mandats, la municipalité a décidé de tester, il y a huit ans, en lien avec l'association Solagro notamment, une nouvelle pratique d'affouage pour faciliter l'accès au bois pour tous.

L'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants (chauffage, cuisine). Le mot affouage date du Moyen-Âge et vient de l'ancien français « afouer », signifiant « allumer ». Bien que le mot affouage soit souvent utilisé comme synonyme de bois de chauffage, il fait référence à un mode bien particulier de mobilisation des bois propre aux forêts communales.

*« Au XIII<sup>ème</sup> siècle, les habitants des villages locaux avaient passé une convention avec l'abbaye d'Aubrac pour pouvoir aller y chercher du bois. L'affouage leur permettait de valoriser des coupes d'éclaircie en bois de chauffage. Après la Révolution, les biens de l'Église ont été mis à disposition et la forêt est devenue propriété collective. La commune a alors pris le relais de la gestion du système. Des agriculteurs descendaient le bois pour ceux qui ne pouvaient pas participer à la coupe ou ne disposaient pas des engins nécessaires à son transport. »*

La pratique s'est ensuite raréfiée. Mais les élus l'ont remise au goût du jour. C'est désormais un professionnel qui s'occupe de la coupe et de la livraison aux affouagistes du village après inscriptions. Seule la livraison du bois est payante, et un supplément est demandé s'ils souhaitent que le forestier leur débite le bois en bûches. Vingt-cinq affouagistes environ en profitent chaque année. Parmi eux, les locataires des logements que loue la commune.

*« Cela leur permet de chauffer la totalité des maisons sans faire appel à un autre moyen de chauffage. Certains agriculteurs, qui étaient passés au fuel ou au gaz, peuvent aussi de nouveau, au moins en partie, se chauffer au bois. »*



## Jean Bacci, ancien Maire de Moissac-Bellevue (Var, 83), Sénateur du Var

**« Notre projet est vertueux pour la maîtrise de l'énergie, l'avenir de notre forêt et les finances de la commune et de ses habitants. »**



Situé sur une colline dans le nord du Var, bordé par une forêt, le village de Moissac-Bellevue est membre du Parc naturel régional du Verdon.

En février 2016, Jean Bacci, alors maire et désormais sénateur, et le conseil municipal identifient un site pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'environ 30 hectares.

*« Nous voulions nous engager dans un projet d'énergie renouvelable. Mais compte-tenu des enjeux de biodiversité, de paysage ou encore touristiques qui s'imposaient à nous, il fallait se rabattre sur la forêt, et déterminer une parcelle sans valeur, avec le moins d'impact*

*possible, tout en privilégiant un terrain communal. »*

Une dizaine d'opérateurs a répondu à l'appel d'offres. Pour le choix, un critère s'imposait : ouvrir le capital du projet à l'épargne locale. La commune devait elle-même pouvoir entrer au capital à hauteur de 20% maximum, et les habitants aussi.

*« Le projet a demandé 6 ans d'études car nous avons rencontré des obstacles. Le CNPN (Conseil national de protection de la nature) était d'abord contre, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) aussi. Plusieurs dossiers de consultation successifs ont été proposés. Par exemple, nous avons dû tenir compte de la présence sur le site de l'aigle de Bonelli dont c'est le territoire de chasse, également des chauve-souris qui viennent nicher. Mais nous y sommes arrivés. L'intervention de l'ancien Préfet nous a été précieuse. »*

Depuis le 20 juillet dernier, les habitants peuvent donc s'associer au projet dans le cadre d'une procédure de financement participatif. Celui-ci s'appuie sur une fraction du capital investi par la mairie, à hauteur de 750 000 euros sous forme d'actions. Chacun peut entrer au capital avec un minimum de 20 euros. L'engagement est de 4 ans, la rémunération de 7% et la participation citoyenne renouvelable une fois. Les habitants de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon ont eu la priorité durant 2 semaines.

*« Avec les revenus, la commune pourra entre autres investir dans la forêt, autrement dit racheter des parcelles et produire du bois d'œuvre. La forêt méditerranéenne est en danger. Avec 4 degrés de plus dans 100 ans, elle ne s'en sortira pas seule. Selon les recommandations de l'INRAE (Institut national de la recherche agronomique), il faut limiter le stress hydrique en sacrifiant les parties les moins intéressantes pour libérer l'eau nécessaire au reste. Le projet de Moissac-Bellevue est donc vertueux à bien des égards. Tant pour la maîtrise de l'énergie que pour l'avenir de notre forêt et pour les finances de la commune et de ses 300 habitants.*

## Maurice Gironcel, Maire de Sainte-Suzanne (La Réunion)

« Avec de la volonté politique, tout est possible. »



Élu local depuis 40 ans, et maire de Sainte-Suzanne à La Réunion depuis 1993, Maurice Gironcel a toujours veillé à axer la politique de la commune sur le développement durable, en protégeant les terres agricoles ou en favorisant le reboisement par exemple. Pour ce qui est de la transition énergétique, il a eu les mêmes ambitions.

« En 2005, nous avons été approchés par un opérateur qui nous a proposé de développer un parc éolien. Mon conseil municipal et moi y étions totalement favorables ; il nous restait à convaincre la population. Dans nos territoires ultramarins, l'autonomie énergétique est un vrai enjeu. Tout est allé très vite. Le parc était opérationnel un an plus tard, avec 37 éoliennes qui pouvaient être couchées en cas de cyclone. Aujourd'hui, et alors que 65% des besoins de l'île sont assurés par les énergies fossiles, Sainte-Suzanne est une des rares communes à énergie positive et renouvelable, avec de l'éolien, mais aussi du solaire et du biogaz. »

L'installateur initial a été racheté par TotalEnergies, qui a proposé de remplacer le parc vieillissant par 9 éoliennes « nouvelle génération » beaucoup plus performantes, tripales, hautes de 130 mètres avec ascenseur intégré et supportant les cyclones de plus de 300km/h. L'emprise au sol sera évidemment moindre et permettra de redévelopper des activités agricoles, telles que la culture de « racines » (manioc, pommes de terre...) et une bergerie, les moutons broutant sous des panneaux photovoltaïques.

« Actuellement l'électricité produite correspond à la consommation de 35 000 habitants, alors que Sainte-Suzanne en compte 25 000. C'est donc très intéressant. À tel point que nous soutenons un projet supplémentaire de 9 éoliennes, dont 3 seront sur notre territoire et 6 sur celui de la commune voisine. Avec 12 éoliennes, Sainte-Suzanne va pouvoir produire l'équivalent de la consommation de 50 000 habitants. »

Président de la CINOR (Communauté d'agglomération Intercommunale du nord de la Réunion) et du Sidélec (Syndicat intercommunal d'électricité de La Réunion, qui regroupe les 24 communes de l'île), Maurice Gironcel a également été nommé mi 2023 par le gouvernement pilote du groupe de travail intitulé « Transition énergétique dans les Zones Non-Interconnectées (ZNI) au réseau électrique continental », dans le cadre des travaux préparatoires à la loi de programmation énergie climat. Fort des expériences de son territoire, il compte faire des préconisations en vue de l'autonomie énergétique des Outre-Mer, pour atteindre le zéro carbone en 2050.

« Rien n'est simple. Ici nous sommes contraints à la fois à la Loi Littoral et à la Loi Montagne, mais on s'adapte. Et avec de la volonté politique, tout est possible. »

## Guillaume Coutey, Maire de Malaunay (Seine-Maritime, 76)

« Notre modèle de communauté énergétique est pour le moment unique en France. »



Petite ville de 6 000 habitants à 15 kilomètres de Rouen, Malaunay s'est engagée dans un projet inédit. Avec le soutien d'Enedis et de l'État, la commune expérimente depuis 6 ans de nouvelles manières de produire et de consommer l'électricité avec l'autoconsommation simple puis collective. À partir de 2015, les toits de l'église d'abord, puis progressivement de tous les bâtiments du patrimoine municipal ont été couverts de tuiles et panneaux

photovoltaïques. 80% de l'électricité produite est consommée par ces bâtiments. Mais l'objectif est d'aller plus loin. Et si son maire Guillaume Coutey est particulièrement mobilisé pour faire de sa commune un territoire 100 % à énergie positive et neutre en carbone d'ici 2040, il n'est pas le seul.

« À Malaunay, 130 personnes sont engagées à fond : les élus et les agents municipaux. »

Et l'ensemble de la population paraît également convaincu, impliqué dans des communautés énergétiques citoyennes. Il s'agit de groupements de citoyens, de collectivités locales et/ou d'acteurs économiques qui s'organisent collectivement pour créer des projets ou des activités reconnus comme bénéfiques pour les territoires et la transition énergétique, plutôt que de générer des profits financiers. Une communauté énergétique citoyenne peut en effet produire, consommer, stocker et vendre de l'énergie renouvelable. Après 18 mois de mobilisation, la « Communauté énergétique de Malaunay » (CEM) est créée en juillet 2022, suscitant l'intérêt de nombreux partenaires, qui contribuent au soutien technique et financier.

« Pour convaincre, j'ai l'habitude de m'appuyer sur la notion de coût de l'inaction : ce que ça aurait coûté si on n'avait rien fait. Par exemple en 2022, nous avons évité une dépense de 30 000 euros d'électricité. Et l'hiver dernier, malgré la hausse de l'énergie, quand certains réduisaient le chauffage ou fermaient la piscine, notre initiative a permis de limiter la casse et d'assurer la qualité du service public. »

Une première étape vise à produire d'ici 2025 de l'électricité renouvelable par des installations solaires dont le potentiel cumulé pourrait dépasser les 25 000 m<sup>2</sup>. La production vient couvrir prioritairement les besoins énergétiques du membre producteur et le surplus est vendu à un tarif négocié de gré-à-gré à la Communauté énergétique qui le revend à des consommateurs membres (les citoyens, la commune, les acteurs économiques ou encore les bailleurs).

Après 2025, un projet portant sur l'approvisionnement en chaleur renouvelable du territoire sera lancé en s'appuyant sur des grappes de chaufferies (par quartiers ou îlots) pouvant connecter des consommateurs divers (logements publics, privés, collectifs ou individuels, entreprises, commerces et autres bâtiments tertiaires...). Compte-tenu de la faible densité du territoire, ce modèle semble bien plus rentable que la création ou l'extension d'un réseau de chaleur unitaire.

*« Plus la boucle énergétique locale va compter de consommateurs aux profils de consommation complémentaires, plus cela permettra de consommer localement l'électricité produite par les différentes centrales du groupement producteurs-consommateurs. »*

Une telle opération territoriale offre pour l'ensemble de la filière des opportunités créatrices de valeur et donc d'emplois. La fourniture d'énergie à prix stable a évidemment un impact social. L'autoconsommation collective fait par ailleurs prendre conscience du caractère limité des ressources énergétiques et incite aux économies d'énergie.

*« Notre modèle de communauté énergétique est inspirant et pour le moment unique en France, autour de boucles locales, soutenu par les citoyens, mobilisant la filière, les collectivités locales, les acteurs économiques, les bailleurs. Il offre une alternative compétitive en matière d'approvisionnement en électricité décarbonée, renouvelable et locale. »*

En l'occurrence, plusieurs études de faisabilité technique, juridique et économique lancées par l'association ont en partie été financées par la Métropole Rouen Normandie. L'objectif est de disposer d'une méthodologie répliquable et d'un kit pour le montage de projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation collective, applicable sur l'ensemble des sites qui seront identifiés comme propices à l'accueil de ce type d'installation et de montage.

## Caroline Bardot, Maire de Saint-Pont (Allier, 03)

**« Le Plan Paysage et Transition énergétique permet de dépasser les logiques de clocher, de réfléchir à l'échelle d'un bassin de vie et sur un temps long. »**



Le 15 juin dernier, les élus communautaires de Vichy Communauté ont adopté à l'unanimité leur Plan Paysage et Transition énergétique. Il est le fruit d'un accompagnement de deux ans financé à hauteur de 80% par l'ADEME, dans le cadre de l'Appel à Projets « Plans de Paysage » remporté par l'agglomération en 2021.

Vichy Communauté compte 39 communes, parmi lesquelles Saint-Pont, un village d'environ 600 habitants dont Caroline Bardot est Maire. Elle est aussi vice-présidente de la communauté de communes en charge des Transitions écologiques et énergétiques.

*« Le Plan Paysage est la première étape du schéma directeur de Vichy Communauté. Il vise à intégrer et spatialiser le mix de production d'énergies renouvelables sur le territoire en respectant le cadre de vie, mais aussi de vue. Aujourd'hui les énergies renouvelables couvrent environ 20% des besoins de*

*l'agglomération qui comptent 84 000 habitants. Pour atteindre les 100%, il existe des potentiels sur le territoire : énergie solaire, hydraulique, éolienne, la biomasse, de récupération... Mais développer de nouvelles filières de production d'énergie entraîne une nécessaire réflexion paysagère. Le Plan Paysage permet de mener une réflexion d'ensemble en prenant en compte les objectifs de limitation de l'artificialisation du sol et la préservation de la biodiversité. »*

Il a pour objectif de garantir l'intégration paysagère de différents scénarios de production et d'implantation, d'assurer la gestion durable des ressources de manière adaptée aux usages et besoins identifiés, et d'accompagner les porteurs de projets dans la qualification de leurs projets.

*« Le Plan Paysage et Transition énergétique permet de dépasser les logiques de clocher, de réfléchir à l'échelle d'un bassin de vie de 30 kilomètres et sur un temps long. C'est vraiment une démarche à encourager, et ce devrait même être obligatoire ! »*

Pour mener cette réflexion, l'agglomération a constitué des comités citoyens, experts (urbanistes, paysagistes) et élus dans l'objectif de croiser les points de vue et d'élaborer à plusieurs cette future feuille de route énergétique et paysagère. Les comités ont débattu autour des exigences environnementales et paysagères qu'ils souhaitaient voir appliquer aux futurs projets d'énergies renouvelables : solarisation des espaces dits « délaissés », préservation des forêts anciennes et des zones humides, formation des jeunes générations d'agriculteurs aux enjeux énergétiques, réflexion sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE). Les comités ont suivi toute la démarche dans ses différentes phases : diagnostic, stratégie et définition des plans d'actions.

Trois cartes fondamentales ont été définies : celle des espaces à privilégier pour le développement des EnR (ZAE, parkings, friches...), celle des espaces à fortement protéger de toute implantation (cols, ripisylves, zones humides...), enfin celle des espaces à considérer avec vigilance en cas de projet d'implantation (silhouettes de villages, routes belvédères, forêts de feuillus...).

L'été 2023 s'est ouvert sur la mise en œuvre de ce Plan Paysage et Transition énergétique, à commencer par la mise en conformité des documents d'urbanisme. La stratégie et les plans d'action vont désormais être présentés aux communes pour les accompagner dans la mise en application de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production EnR, qui leur impose de définir des zones préférentielles d'implantation des projets.

*« Cette concomitance entre la livraison de notre Plan Paysage et la mise en application de la loi sur les zones d'accélération est un heureux hasard. Ainsi nous sommes prêts à décider, et surtout davantage crédibles vis-à-vis de nos administrés qui constatent que nous avons anticipé et pris le temps de la réflexion. »*

## Catherine Quignon, Maire de Montdidier (Somme, 80)

« *Montdidier est la ville des énergies partagées.* »



L'objectif d'autosuffisance énergétique est dans l'esprit de Catherine Quignon, Maire de Montdidier, 6 500 habitants, depuis longtemps. Opérationnelles dès 2011, ses quatre éoliennes permettent aujourd'hui d'assurer la moitié des besoins de la commune en électricité.

« *Notre parc éolien était le premier parc public en France. Montdidier possède sa propre régie locale d'électricité. Pour cette raison, elle agit en tant que producteur, distributeur et fournisseur. L'excédent est revendu à EDF pour 150 000 euros par an. Nous sommes la ville des énergies partagées.* »

La commune a réduit par deux sa facture d'énergie et en fait profiter la population. De quoi expliquer que les repas à la cantine et l'entrée au cinéma sont moins chers qu'ailleurs. Et ce n'est pas tout. Tous les ans, un chèque de 75 euros est remis à chaque foyer à dépenser chez les commerçants de la

ville pour favoriser l'économie locale.

« *Ici les gens ont des petits salaires et des retraites modestes. Il faut les aider à vivre bien. Cette redistribution participe aussi à les convaincre de l'intérêt des énergies renouvelables. Ils voient que ça rapporte. Mais dans les Hauts-de-France les éoliennes sont partout, les habitants n'en veulent plus. À Montdidier nous nous sommes d'ailleurs engagés à nous limiter à quatre mâts. Alors nous misons aussi sur le solaire. Des panneaux ont été installés sur les bâtiments communaux.* »

Au dernier Salon des Maires, Catherine Quignon a interpellé le Président Macron sur la question du mix énergétique. L'ADEME l'a entendue et vient d'accorder à la commune une subvention pour créer un réseau solaire thermique. Ce sera le premier de France. Chauffée grâce au photovoltaïque, l'eau sera envoyée dans le réseau de chaleur de la ville

« *Bien des communes disposent d'un réseau de chaleur. Nous allons leur montrer qu'il y a moyen de l'utiliser pour développer des solutions innovantes, renouvelables et économiques.* »

## « ÉNERGIES RENOUVELABLES : LES CLÉS POUR VOUS LANCER » : UN WEBINAIRE DU CLER-RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF), JEUDI 19 OCTOBRE 2023



Pour avoir une chance d'enrayer le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables doit s'accélérer sur l'ensemble du territoire français. Concrètement et à titre d'exemple, cela signifie, à l'horizon 2035, un doublement du nombre d'éoliennes terrestres (9 000 actuellement en fonctionnement en France) et un triplement de la surface installée de panneaux photovoltaïques.

Même si une part significative de ces derniers peut être installée en ville, l'essentiel des gisements d'énergies renouvelables se trouve en milieu rural, qu'il s'agisse d'électricité (photovoltaïque au sol, agrivoltaïque et éolien terrestre) ou de biomasse (biogaz, bois-énergie et biocarburants).

Pour développer des projets adaptés au contexte local, appropriés pour la population et générateurs de retombées économiques locales, de nombreuses questions se posent sur les moyens humains et financiers, mais aussi sur les outils et l'accompagnement.

Quels projets de production d'énergies renouvelables sont pertinents pour mon territoire ? Quelles étapes pour les définir ? Avec qui ? Comment favoriser l'appropriation du projet et l'acceptabilité pour la population ?...

**Pour répondre à toutes les questions des élus, le CLER-Réseau pour la transition énergétique et l'AMRF leur proposent un webinaire d'accompagnement.**

**Il aura lieu le jeudi 19 octobre, de 11 heures à 12 heures 30.**

**Un kit de ressources sera délivré aux participants à la fin du webinaire.**

[Lien d'inscription](#)